

La Mauritanie condamnée

Le forum des ONG participant à la 35^e session de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté une résolution condamnant les violations des droits humains en Mauritanie.

Cette 35^e session s'est déroulée au Kairaba Beach Hotel de Banjul (Gambie), du 18 au 20 mai dernier.

Les ONG africaines des droits de l'homme ont souligné "la permanence des violations des droits humains, susceptible d'entretenir et d'exacerber les risques d'instabilité institutionnelle et de violence". La résolution du forum souligne "l'emprisonnement, sans précédent, à la veille et au lendemain de l'élection présidentielle du 7 novembre 2003, du principal candidat de l'opposition, Mohamed Khouna Ould Haidallah, ancien chef de l'état et de ses collaborateurs". Selon les auteurs de la résolution, la condamnation de ces derniers à cinq ans de privation des droits civiques "conduit à exclure une partie de la population de la possible alternance, d'ou l'incitation de certains acteurs politiques à recourir au mode de transition par les armes".

Le forum dénonce la torture

Le forum de Banjul s'est également prononcé sur "la récurrence des actes de tortures dans le traitement des détenus adultes et mineurs, en particulier ceux infligés aux putschistes du 8 juin 2003 et leurs proches, représailles qui consacrent à l'échelle massive, le délit de parenté".

Suite en page 5

La Mauritanie condamnée

Suite de Une

Comme il a rappelé "les cas de récidive de tortionnaires, toujours impunis et déjà cités comme auteurs de sévices à caractère raciste, commis entre 1989 et 1991, sur des centaines de militaires et civils négro-africains".

Les représentants des ONG mauritaniennes présentes à Banjul ont donné, lundi dernier, un point de presse au cours duquel les résultats de la rencontre de la capitale gambienne ont fait l'objet d'un compte rendu. MM. Sarr Mamadou et Ely Ould Allaf, ainsi que leurs compagnons ont longuement parlé du forum, de la résolution et des recommandations faites aux autorités mauritaniennes. Le forum a, selon eux, recommandé que la commission africaine des droits de l'homme et des peuples se prononce publiquement "sur l'absence de considération de la part des autorités mauritaniennes, aux constats et avis adoptés en 2000 à la session d'Alger, notamment ceux relatifs à l'impunité", et qu'elle diligente "une commission d'information sur les prisons et les mauvais traitements perpétrés sur les détenus, y compris les étrangers depuis l'année 2000".

Observer le procès des putschistes

S'agissant du procès futur des auteurs du putsch du 8 juin 2004, Le forum des ONG de Banjul réclame du gouvernement mauritanien qu'il "autorise la commission africaine des droits de l'homme et des peuples à déléguer des observateurs au procès des officiers et soldats putschistes".

Cette résolution prise à l'initiative des ONG et associations mauritaniennes a provoqué une vive réaction du gouvernement qui estime que "les inspireurs du texte sont des extrémistes qui veulent porter atteinte au crédit et à l'image de la Mauritanie, en utilisant un forum international".

Les représentants de ces organisations se défendent de vouloir porter atteinte à l'image du pays. "La condamnation des pratiques contraires aux principes du respect des droits humains ne concerne pas le peuple en tant que tel". "Les frontières des Etats sont conventionnelles alors que le respect de ces grands principes est une valeur universelle", remarque Ely Ould Allaf.

Il faut toutefois remarquer au passage que la résolution de Banjul réclame "l'abrogation de dispositions de loi qui organisent, en matière pénale, les châtiments physiques". Des dispositions dont on ne trouve nul trace dans les différentes lois pénales mauritaniennes. Une erreur qui peut donner quelques arguments aux autorités.

D'autres ONGs mauritaniennes, proches du pouvoir, contestent la procédure suivant laquelle la mesure a été adoptée en séance plénière. Le professeur Hassen Ould M'Bareck, président de l'Association Mauritanienne pour le Développement Humain (AMDH), qui jouit d'un statut d'observateur

auprès de la commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples, a déclaré au Calame que "la résolution de Banjul ne condamne pas la Mauritanie". Il ajoute par ailleurs que "toutes les résolutions prises dans la capitale gambienne ont été présentées par les groupes thématiques. Le texte relatif à la Mauritanie n'est apparu qu'en plénière. Il a été accueilli par des applaudissements, mais aussi par des protestations de la part de ceux qui étaient opposés à son contenu. La présidente de la séance a décidé de faire adopter le texte par un vote, déclarant à l'issue de celui-ci son adoption par 56 voix pour et 54 contre. Nous avons, conclut-il, jugé cette procédure irrégulière et avons rejeté la résolution pour vice de forme".